



**Mémoire présenté au Ministère de l'Immigration et des
Communautés culturelles sur la
planification des niveaux d'immigration
2010-2015**

Mai 2011

RECHERCHE ET RÉDACTION :

Evelyne Foy
Directrice générale
Cégep international

Isabelle Laurent
Responsable de la Commission des affaires
de la formation continue
Direction des affaires éducatives et de la recherche
Fédération des cégeps

Montréal
18 mai 2011

Cégep international et la Fédération des cégeps ont été invités à soumettre leurs commentaires dans le cadre de la consultation sur ***La planification des niveaux d'immigration 2012-2015*** organisée par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC).

La Fédération des cégeps, à titre de porte-parole du réseau collégial, et Cégep international, à titre d'organisation engagée dans l'internationalisation de ce réseau, souhaitent présenter leur point de vue sur quelques aspects spécifiques de la politique d'immigration du Québec.

I. PRÉSENTATION

■ LES CÉGEPS

Les cégeps constituent le premier niveau de l'enseignement supérieur au Québec. Ils offrent de l'enseignement postsecondaire à quelque 165 000 étudiants sur tout le territoire du Québec, par le biais de neuf programmes d'études préuniversitaires et de 132 programmes d'études techniques menant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC). En formation continue, plus de 25 000 adultes sont inscrits dans un programme d'attestation d'études collégiales (AEC) ou de DEC et plus de 10 000 personnes suivent des formations sur mesure, dans un collège ou en entreprise.

De plus, quarante-six centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) œuvrant dans autant de secteurs spécialisés sont rattachés à des établissements d'enseignement collégial; ils exercent des activités de recherche appliquée, d'aide technique aux entreprises et d'information. Les cégeps sont présents dans toutes les régions du Québec, et ils sont au cœur de l'activité sociale, économique et culturel de leur milieu.

■ LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS

Créée en 1969 pour promouvoir le développement de l'enseignement collégial et celui des cégeps, la Fédération des cégeps est le regroupement volontaire des 48 collèges publics du Québec – 43 francophones et 5 anglophones. Porte-parole officiel des cégeps, elle défend leurs intérêts communs et les représente pour toutes les questions qui concernent l'ensemble du réseau auprès des instances gouvernementales, des organismes du milieu de l'éducation, du monde du travail, des groupes sociaux, des médias et du grand public.

Considérant le rôle essentiel des cégeps en matière de francisation des personnes immigrantes, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et la Fédération des cégeps ont signé une entente en 2009, qui a conduit à la création d'une table statutaire, ayant pour mandat de partager l'information sur les enjeux et les questions spécifiques en matière d'intégration et de francisation des personnes immigrantes. Elle agit comme instance de concertation et réunit des représentants des deux organismes.

■ CÉGEP INTERNATIONAL

Créé en 1993, Cégep international est l'organisme dont s'est doté le réseau collégial afin de soutenir son action internationale et le représenter sur le plan international. Il informe les cégeps, suscite des échanges et des partenariats entre les 48 collèges qui en font partie et des établissements étrangers en plus de faciliter la coordination de leurs activités sur la scène internationale. Depuis 1999, Cégep international est étroitement associé à la Fédération des cégeps et, à cet égard, bénéficie de la force de tout un réseau.

Cégep international travaille en étroite collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et assume la gestion des programmes de mobilité internationale qu'il lui confie. Cégep international collabore également avec le MICC dans le cadre du recrutement et de l'accueil d'étudiants étrangers, notamment dans le cadre du Projet de mobilité Québec – La Réunion.

■ LES CÉGEPS PRÉSENTS AU MONDE

Les cégeps sont engagés dans un processus d'internationalisation structuré, dynamique et adapté à la culture de chaque établissement et à son milieu. Ils accueillent plus de 1600 étudiants étrangers, alors que plus de 3000 cégépiens prennent à chaque année les routes du monde pour effectuer un séjour de sensibilisation, un stage crédité ou une session d'études dans un établissement partenaire. Plus de cinq cents enseignants prennent part à des événements internationaux ou à des séjours de perfectionnement dans leur domaine d'enseignement, mènent des recherches en collaboration avec des partenaires internationaux ou encore font valoir le modèle d'enseignement québécois auprès d'établissements à la recherche de nouvelles approches. Enfin, les cégeps participent à une centaine de projets de transfert d'expertise et de coopération internationale en cours sur tous les continents.

Par leur enseignement, les cégeps forment de jeunes citoyens ouverts sur le monde, sensibles aux cultures diverses qui façonneront de plus en plus le Québec, capables d'évoluer dans un monde en constant changement.

■ LES CÉGEPS ET LES POLITIQUES TOUCHANT L'IMMIGRATION

Les cégeps contribuent de multiples façons à l'accueil et à l'intégration linguistique, socioculturelle et professionnelle des personnes nouvellement arrivées au Québec. Ils accueillent les personnes immigrantes dans leurs programmes de formation initiale, des adultes dans des programmes de francisation ou dans leurs programmes conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC) offerts par les services de formation continue. De plus, les cégeps étant étroitement liés à la vie sociale et culturelle de leur milieu, les nouveaux arrivants en terre québécoise profitent des nombreux services proposés par les cégeps de leur communauté : salles de spectacles, bibliothèques, services sportifs, conférences, expositions, événements publics. Par leurs activités interculturelles offertes à la communauté collégiale tout autant qu'à la communauté en général, les cégeps contribuent également à faciliter

l'ouverture des Québécois aux autres cultures et à acquérir une meilleure compréhension du phénomène migratoire.

En lien avec les orientations soumises par le gouvernement du Québec à la consultation, la Fédération des cégeps et Cégep international veulent attirer l'attention sur les éléments suivants :

- Les programmes de francisation destinés aux personnes immigrantes
- La formation et le perfectionnement des travailleurs immigrants
- La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) et la formation manquante pour les personnes immigrantes
- L'accueil d'étudiants étrangers
- Le travail hors campus pour les étudiants étrangers
- Les certificats d'acceptation du Québec (CAQ)
- Les mesures préparatoires à l'immigration

Même s'il est envisagé une légère réduction du niveau d'immigration par rapport aux niveaux de 2010-2011, celui-ci restera significatif pour la période 2010-2015 et à ce titre, il nous apparaît essentiel que ces questions et les problématiques qui les sous-tendent soient abordées et que des mesures concrètes soient envisagées afin de renforcer la qualité de l'accueil et du soutien à l'intégration des personnes immigrantes à la société québécoise.

Les cégeps font face aux mêmes défis que ceux auxquels est confrontée la société québécoise et qui constituent les axes de la présente consultation, à savoir : le dynamisme démographique, la prospérité économique, la vitalité du français, l'ouverture sur le monde et sa diversité.

II. AVIS ET RECOMMANDATIONS

1. LES PROGRAMMES DE FRANCISATION DESTINÉS AUX PERSONNES IMMIGRANTES

Comme le document de consultation en fait mention, la connaissance du français chez les personnes immigrantes correspond pour le Québec à un enjeu identitaire et cette connaissance constitue un atout pour l'intégration socioculturelle et professionnelle. Les cégeps jouent un rôle essentiel dans cette intégration en proposant un cadre favorisant l'apprentissage du français, la découverte de la culture québécoise et la préparation au marché du travail.

Depuis plus de dix ans, les cégeps assurent une offre de service en francisation en partenariat avec le MICC. Entre 2000 et 2010, ils ont accueilli et soutenu le processus de francisation de plus de 54 000 personnes immigrantes. Ce partenariat entre les cégeps et le MICC, qui n'a cessé de se développer au cours des dernières années, résulte de la réforme élaborée par le Ministère à partir de 1998. Elle avait pour objectif d'orienter les personnes immigrantes vers des milieux de formation correspondant le mieux possible à leur niveau de scolarité et de leur offrir par le fait même un milieu

d'apprentissage soutenant davantage l'intégration linguistique, socioculturelle et professionnelle.

En effet, le programme de francisation dans les cégeps permet aux personnes immigrantes de vivre dans un environnement éducatif francophone riche et stimulant. Dans les cégeps, les étudiants en francisation ont accès aux mêmes installations que celles prévues pour les étudiants de l'enseignement ordinaire ou de la formation continue : bibliothèque, laboratoires de langues et d'informatique, centre sportif, services de garde éducatifs, etc. Les personnes inscrites dans les programmes de francisation peuvent également bénéficier des différentes ressources professionnelles et services mis à la disposition de l'ensemble des étudiants du cégep, notamment les services de santé psychosociale et de conseil en orientation.

De plus, dans la majorité des cégeps, un conseiller pédagogique est responsable de l'encadrement des activités de francisation. À ce titre, il en assure l'organisation et veille à la qualité et la disponibilité des services soutenant le cours de francisation. Il organise, par exemple, des rencontres interclasses avec des groupes d'étudiants du secteur régulier ou de la formation continue, ce qui permet d'échanger de part et d'autres sur les différents aspects sociopolitiques et économiques des cultures d'appartenance. Il peut aussi fournir, au besoin, un soutien approprié aux étudiants qui rencontrent des difficultés dans les différentes sphères de leur vie. Le conseiller pédagogique est également responsable du développement des activités de soutien à l'intégration linguistique et socioéconomique des étudiants menées dans le cadre des activités de monitorat. Il apparaît clairement que les services, projets spécifiques et ressources mis en place par les cégeps, avec la collaboration du MICC, soutiennent la persévérance et la réussite dans le processus de francisation, favorisant ainsi une meilleure intégration socioculturelle des personnes immigrantes.

C'est la raison pour laquelle la question du maintien de l'accessibilité aux programmes de la francisation au niveau collégial préoccupe fortement les cégeps. Au cours des dernières années, le nombre de personnes immigrantes ayant bénéficié de cours de francisation dans les cégeps a été en croissance quasi constante, tout comme les niveaux d'immigration. Si en 2000-2001, 2083 étudiants étaient inscrits dans les cours à temps complet au niveau collégial, en 2009-2010, c'est plus de 8000 étudiants qui ont pu suivre le programme de francisation dans les 19 cégeps reconnus à cette fin et répartis dans l'ensemble du Québec. Toutefois, le nombre d'étudiants inscrits a diminué de façon significative en 2010-2011 et les perspectives pour 2011-2012 laissent à penser que cette diminution va se poursuivre. Pourtant, les niveaux d'immigration tendent à augmenter ou à se stabiliser et la nécessité d'assurer la francisation d'une part significative des personnes immigrantes, et même d'en rehausser le niveau, est plus que jamais actuelle.

Première recommandation :

Considérant d'une part le milieu de vie et d'apprentissage stimulant que représentent les cégeps, les ressources professionnelles et les services mis à la disposition des personnes immigrantes pour soutenir leur processus d'apprentissage du français, et d'autre part, les niveaux d'immigration souhaités pour la période 2012-2015, nous

recommandons au MICC que le nombre de personnes immigrantes inscrites dans les programmes de francisation offerts à temps complet dans les cégeps soit maintenu et même augmenté et que ces programmes continuent d'être accessibles dans la majorité des régions du Québec.

Une des orientations proposées dans le document de consultation concerne le niveau effectif de maîtrise du français. Le programme de francisation à temps complet a connu des changements importants aux cours des dernières années, passant de 1000 heures de formation à 990 heures, réparties sur trois sessions (niveau 1, 2,3) de onze semaines et dont un tiers des heures est maintenant assuré par des moniteurs. Dans la majorité des cas, les personnes ayant complété leur processus de francisation à travers le programme du MICC ont acquis un niveau de connaissances leur permettant de faire leur chemin dans la société québécoise mais elles rencontrent généralement des difficultés à l'écrit et en ce qui a trait au français spécifique lié à une profession ou un programme de formation. La nécessité d'offrir des cours d'appoint permettant une intégration rapide et durable en emploi ou dans des programmes de formation, notamment technique, a été évoquée à plusieurs reprises et a conduit le MICC à rendre accessibles, pendant quelques années, des cours en français écrit spécialisé à temps complet. Toutefois, en 2010, le Ministère a procédé à une suspension de ces cours, soutenant uniquement et de façon restreinte une offre de cours à temps partiel, malgré les besoins et les attentes toujours présentes des personnes immigrantes.

Afin de pallier le retrait des cours de français écrit à temps complet, les cégeps, en collaboration avec le MICC, ont développé des projets spécifiques de formation menant à des attestations d'études collégiales (AEC). Ils ont également procédé à des modifications dans certains programmes d'AEC afin d'y ajouter des cours de français langue seconde, visant à soutenir la réussite et la diplomation des personnes immigrantes. Toujours dans la perspective de soutenir la réussite, les cégeps ont innové en offrant, par exemple, des services de tutorat en français à des étudiants allophones inscrits dans des programmes menant à des AEC ou des diplômes d'études collégiales.

D'autres initiatives ont été mises en œuvre avec le soutien du MICC, notamment la francisation en ligne par Cégep@distance, qui s'adresse aux futurs immigrants mais aussi aux personnes déjà installées au Québec. Des centres d'autoapprentissage du français ont également été créés pour permettre à des personnes immigrantes de se perfectionner en français, tant à l'oral qu'à l'écrit. Actuellement, seul le centre d'autoapprentissage de la région de Québec est en mesure d'offrir toute une gamme de services et de ressources. Il convient, comme les autres projets, d'en maintenir la viabilité, d'en accroître l'accessibilité et de soutenir des expériences comparables dans d'autres régions.

Deuxième recommandation :

Considérant la nécessité de hausser la maîtrise du français chez les personnes immigrantes, notamment par l'acquisition de compétences en français écrit, nous recommandons au MICC que les cours de français écrit à temps complet soient rétablis afin que les personnes qui souhaitent accéder rapidement au niveau de compétence requis pour intégrer une profession ou une formation y aient accès.

Troisième recommandation :

Nous recommandons également que soit accru le soutien aux autres programmes et projets spécifiques qui visent également l'acquisition d'un niveau de compétence en français oral et écrit adéquat pour intégrer des professions ou des programmes de formation.

2. LA FORMATION ET LE PERFECTIONNEMENT DES TRAVAILLEURS IMMIGRANTS

Dans son document de consultation, le MICC insiste sur les effets de la baisse démographique et sur la pénurie de main-d'œuvre dans presque tous les secteurs d'activités et dans un bon nombre de régions du Québec. Les cégeps connaissent bien ces deux phénomènes.

Selon les perspectives 2009-2018 du marché du travail publiées par Emploi-Québec, près de 60 % des nouveaux emplois techniques, soit environ 63 000 postes, demanderont une formation de niveau collégial. Le marché du travail québécois aura atteint, en 2018, la limite de sa capacité à accroître l'emploi et ce, par manque de personnel disponible. Il deviendra de plus en plus difficile de pourvoir les postes offerts.

Selon l'approche proposée par le MICC, l'immigration, parce qu'elle permet un apport direct et immédiat de travailleurs qualifiés et, éventuellement, d'entrepreneurs et d'investissements, est en mesure de contribuer à atténuer ces pénuries. Notamment, parce que le Québec peut, à travers la détermination des niveaux et de la composition de l'immigration qui lui est destinée, ainsi que d'orientations appropriées des activités de recrutement et de sélection, décider du volume de cet apport de travailleurs, d'entrepreneurs et d'investissement en fonction de ses besoins et de sa capacité d'accueil.

Or, malgré les mesures mises en place pour sélectionner les immigrants, il demeure qu'une mise à niveau des connaissances, un perfectionnement et une adaptation au marché du travail nord-américain s'avèrent souvent nécessaires pour les personnes immigrantes. À ce chapitre, on constate le rôle majeur que jouent les cégeps en ce qui concerne la formation ou le perfectionnement des personnes immigrantes. Dans certains cégeps, surtout de la grande région de Montréal, les personnes immigrantes

représentent une proportion importante des personnes inscrites dans les programmes conduisant à des attestations d'études collégiales. Offerts aux adultes, ces programmes techniques permettent d'acquérir pour beaucoup une formation complémentaire ou un perfectionnement dans un secteur d'activité offrant de bonnes perspectives d'emploi, comme en font état les taux de placement de ces programmes.

En réponse à l'augmentation des besoins de main-d'œuvre de niveau technique, les cégeps, en collaboration avec le MICC et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) ont aussi développé des programmes d'AEC qui s'adressent uniquement aux personnes immigrantes dans des secteurs en demande de main-d'œuvre qualifiée, notamment celui de la santé, du génie électrique et électronique, du génie civil et des technologies de l'information.

Pouvant être associés à un processus de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC), les programmes de formation continue représentent pour les personnes immigrantes une réelle possibilité d'intégrer de façon durable et satisfaisante le marché du travail québécois. Toutefois, les cégeps ne sont pas en mesure de répondre à l'ensemble des demandes de formation, compte tenu des ressources financières insuffisantes dont ils disposent pour en assurer le financement. Le MELS a octroyé un financement particulier aux cours et programmes d'AEC offerts aux personnes immigrantes référées par les ordres professionnels, ce qui constitue une avancée significative. Toutefois, la majorité des personnes immigrantes, compte tenu de leur formation et leur expérience professionnelle antérieures, désirent s'inscrire dans des programmes ou des cours qui ne sont pas rattachés à des ordres professionnels. Ces programmes de formation continue et ces cours spécifiques sont financés dans le cadre d'enveloppes budgétaires fermées. Cette contrainte financière majeure restreint fortement l'accessibilité et conduit les cégeps à refuser un nombre croissant d'inscriptions, malgré l'augmentation des besoins de main-d'œuvre de niveau technique.

Quatrième recommandation :

Considérant les perspectives du marché du travail, et plus spécifiquement les besoins de main-d'œuvre ayant une formation technique, nous demandons que le MICC examine avec le MELS et le MESS les mesures financières à mettre en œuvre en matière de financement pour assurer aux personnes immigrantes une pleine accessibilité à la formation continue dans les cégeps.

3. RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES ET FORMATION MANQUANTE

Les services de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) se sont largement développés au cours des dernières années dans le réseau des cégeps, avec le soutien du MELS, notamment en ce qui concerne l'élaboration des outils de RAC. Destinée à l'ensemble de la population québécoise, la RAC représente pour les personnes immigrantes le moyen de faire reconnaître en tout ou en partie leurs diplômes, leurs formations et leurs expériences professionnelles acquises à

l'extérieur du Québec. Comme nous l'avons souligné dans le bilan de 2000 à 2010 relatif aux *Services de francisation destinés aux personnes immigrantes offerts par les cégeps partenaires du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles*^{1[1]}, la RAC, « sans être une réponse à tous les problèmes d'intégration auxquels les nouveaux arrivants se butent, constitue un outil favorisant les démarches d'intégration socioprofessionnelle ».

Toutefois, l'accessibilité aux services de reconnaissance et plus spécifiquement à la formation manquante doit encore être renforcée et élargie à un plus grand nombre de programmes techniques. La formation manquante représente un défi important pour les cégeps sur le plan de l'organisation et du financement, puisqu'elle peut être offerte sous forme de cours ou d'autres activités d'apprentissage variées et multiples, souvent planifiées pour un nombre très limité de personnes, dans la perspective de combler l'écart entre l'acquis et ce qui est requis pour l'obtention d'un diplôme. Toutefois, la justesse des recommandations de formation manquante repose sur des processus d'évaluation individualisés, eux-mêmes reliés à une analyse pertinente du parcours scolaire initial. Pour cela, les cégeps souhaitent fortement disposer d'une information plus complète sur les formations antérieures ou sur l'ensemble des compétences déjà acquises ou des cours suivis, en dehors du Québec, afin de faire une analyse scolaire plus judicieuse permettant de diminuer la durée du processus de RAC et d'en accroître la portée. Cette condition est garante d'une intégration adéquate sur le marché du travail ou dans un programme de formation technique.

Cinquième recommandation :

Nous recommandons que le MICC, en concertation avec le MELS et Emploi-Québec, soutienne davantage l'accès des personnes immigrantes aux démarches de reconnaissances des acquis et des compétences, notamment en ce qui concerne la formation manquante. Pour cela, nous recommandons que dans l'avis d'évaluation comparative que transmet le MICC aux personnes immigrantes apparaissent de façon détaillée les différents renseignements pris en compte lors de cette évaluation, afin de pouvoir procéder, de façon plus rapide, à une reconnaissance scolaire conforme aux acquis réalisés dans un autre système scolaire.

^{1[1]} *Services de francisation destinés aux personnes immigrantes offerts par les cégeps partenaires du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles*, Bilan de 2000 à 2010, MICC et Fédération des cégeps, p.22, 2010

4. ACCUEIL D'ÉTUDIANTS ÉTRANGERS : SE DONNER LES CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR PRENDRE NOTRE PLACE DANS CE BASSIN

- ***Poursuivre la collaboration dans le cadre du projet de mobilité Québec – La Réunion***

Lors de la consultation de 2004 sur les niveaux d'immigration, Cégep international et les cégeps concernés souhaitaient être étroitement associés à la mise en œuvre et à l'évaluation des mesures prises par le MICC pour faciliter l'accueil d'étudiants étrangers, notamment en région. Des progrès sont à signaler, car depuis 2010, Cégep international est étroitement associé au Projet de mobilité Québec – La Réunion.

Ce projet mérite d'être cité puisqu'il a, depuis 2004, permis d'accueillir 977 étudiants dans les cégeps en région. Les statistiques dont nous disposons nous montrent qu'entre 2007 et 2010, 225 des 300 finissants ont choisis de s'établir au Québec, soit 75 %. Ce projet découle d'une entente entre le MICC, le MELS et le Conseil régional de La Réunion, département français d'outre-mer, où le taux de chômage des jeunes dépasse 50 %. Ces étudiants s'inscrivent dans des programmes techniques où la perspective d'emploi est favorable au Québec (selon les prévisions du MESS) et, ceux qui choisissent d'immigrer, ont en main un diplôme technique facilitant leur insertion au marché du travail.

Sixième recommandation :

Nous préconisons la poursuite de la collaboration entre le MICC et les cégeps dans le cadre du projet de mobilité avec La Réunion et recommandons au MICC d'examiner la possibilité de conclure des ententes semblables avec d'autres pays, territoires ou collectivités, afin de mettre en place des partenariats similaires répondant aux besoins des jeunes accueillis en vertu de ces ententes, des cégeps et de la collectivité québécoise.

- ***Prendre des mesures pour accroître la présence d'étudiants étrangers***

« (...) il n'existe pas de meilleure formule d'intégration à une société que le passage dans ses maisons d'enseignement. L'étudiant étranger acquiert non seulement les connaissances techniques et professionnelles nécessaires à son diplôme, mais il est plongé dans un milieu étudiant traversé par tous les courants actuels de la société, tout en étant disponible pour les interactions et le réseautage.(...) À la fin de leur formation, dans une économie en pénurie de main-d'œuvre, et surtout de main-d'œuvre qualifiée, leurs perspectives d'emploi seront excellentes². »

Nous sommes profondément convaincus de l'importance de mettre en place des mesures et programmes destinés à favoriser le recrutement d'un nombre accru

² Lisée, Jean-François, *Sortie de secours*, Boréal, p. 210, février 2000

d'étudiants étrangers dans les cégeps et faciliter leur rétention, en mettant en place un ambitieux chantier à cette fin.

Si, depuis 2008, de nouveaux programmes financés par le MELS (Bourses d'excellence et quota d'exemptions de droits de scolarité pour les étudiants étrangers) ont été créés, ils ne suffisent pas pour permettre au Québec de prendre une place plus importante dans cet important « marché » des études à l'étranger. Rappelons qu'en 2008, on dénombrait un bassin de 3,3 millions d'étudiants poursuivant des études à l'étranger. Le Canada en accueille 178 000 et le Québec 28 000. Il y en a à peine 2000 dans les cégeps. Dans les collèges québécois, les étudiants étrangers représentent 1,6 % des effectifs alors que dans les autres provinces canadiennes ils totalisent 5,6 % de la clientèle. De nombreux pays déploient des efforts importants et se donnent des stratégies agressives pour recruter des étudiants étrangers et possiblement les retenir.

Un effort de concertation interministériel a été entrepris au Québec à travers l'« Initiative gouvernement-réseaux pour le recrutement des étudiants étrangers » et cette concertation doit se poursuivre, mais sans moyens et leviers plus importants, les résultats seront bien modestes.

Des efforts beaucoup plus importants de promotion de l'offre éducative québécoise, en collaboration avec les représentations du Québec à l'étranger et les ambassades canadiennes, sont requis pour nous permettre de prendre notre place dans ce secteur. Le gouvernement canadien a pour sa part mis en place, au cours des dernières années, des actions en ce sens et compte les amplifier en investissant massivement (5 millions de dollars par année) dans la promotion internationale du Canada comme destination d'études. Le Québec doit s'assurer d'en retirer des bénéfices et de participer à cette initiative à sa manière et dans ses intérêts.

Une révision des règles administratives et réglementaires régissant les droits de scolarité des étudiants étrangers s'impose. Bien que n'étant pas de la responsabilité du MICC, celui-ci pourrait inciter ses partenaires ministériels à entreprendre un vaste chantier afin de lever les obstacles freinant l'arrivée d'un nombre plus important d'étudiants étrangers.

Septième recommandation :

Nous préconisons une action concertée des ministères québécois concernés (MICC, MELS, MRI, MESS) et des réseaux d'enseignement pour s'assurer que le Québec prenne sa place en matière de recrutement des étudiants étrangers, retire sa juste part des initiatives prévues par le gouvernement fédéral et lève les obstacles administratifs et réglementaires qui freinent l'action des cégeps. Le MICC peut jouer un rôle important pour susciter cette concertation.

5. CERTIFICATS D'ACCEPTATION DU QUÉBEC (CAQ) ET AUTRES MESURES FACILITANT L'INTÉGRATION DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Le Québec est la seule province où les étudiants étrangers doivent se prévaloir d'un visa et d'un Certificat d'acceptation. Cette mesure fait partie des prérogatives du Québec en matière d'immigration auxquelles nous souscrivons. L'obtention de ce Certificat ne devrait pas, par conséquent, compliquer les démarches requises des étudiants étrangers.

Les délais sont souvent courts entre le moment où un étudiant reçoit son avis d'admission dans un établissement et celui de la rentrée. Les candidats étrangers peuvent maintenant faire la demande de CAQ en ligne, ce qui représente une nette amélioration, sauf dans les pays où l'accès Internet, de même que l'utilisation d'une carte de crédit, sont limités. Nous constatons que les délais de traitement des demandes de CAQ sont beaucoup plus courts.

Huitième recommandation :

Aussi, nous encourageons le MICC à poursuivre ses actions en vue de faciliter l'émission des CAQ aux étudiants étrangers afin que cette démarche ne devienne pas un irritant incitant les étudiants étrangers à se diriger vers d'autres provinces.

- **Travail hors campus pour les étudiants étrangers**

Le projet de travail hors campus s'inscrivait dans le cadre de l'élaboration des mesures du *Plan d'action 2003-2006 pour accroître la présence d'étudiants étrangers en région*. Les responsables du recrutement des étudiants étrangers dans les universités et collèges du Québec avaient alors identifié comme un irritant majeur le fait que les étudiants étrangers ne puissent travailler hors campus, en particulier ceux payant le plein montant des droits de scolarité exigés des étudiants étrangers.

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) s'étant montré ouvert à recevoir des propositions des provinces quant à des projets particuliers de travail hors campus, le Québec a mis de l'avant un projet pilote et Cégep international a présenté au MICC une demande officielle de participation au projet pour les étudiants de niveau collégial technique des cégeps. Ce projet pilote s'est par la suite traduit en mesure permanente à la satisfaction de tous.

Cette mesure permet à des étudiants étrangers d'avoir accès au marché du travail hors campus 15 heures par semaine au maximum pendant l'année scolaire, et 40 heures par semaine pendant les vacances, après deux sessions d'études réussies. Elle est grandement appréciée et permet à des étudiants étrangers, en plus d'un revenu d'appoint, d'acquérir une expérience de travail sur le marché québécois qui leur sera fort utile qu'ils demeurent ici ou qu'ils choisissent de retourner dans leur pays.

Il apparaît que les délais de traitement sont moins longs qu'avant : une quarantaine de jours pour une demande expédiée par la poste ou messagerie et vingt-et-un jours pour une demande en ligne. Il demeure cependant certains délais quant au traitement des demandes à Vegreville (Alberta) qui pourraient être améliorés.

Neuvième recommandation :

Nous recommandons, afin de faciliter le travail hors campus pour les étudiants étrangers, de s'assurer que les procédures requises soient clairement présentées aux étudiants et aux établissements qui les accueillent et que les délais d'obtention des permis de travail soient raisonnables, permettant aux étudiants d'en bénéficier dès qu'ils y ont droit.

- ***Le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) : une mesure avantageuse et appréciée***

Le Programme de l'expérience québécoise (PEQ), programme accéléré qui vise à délivrer rapidement des certificats de sélection du Québec aux étudiants étrangers diplômés du Québec qui en font la demande et satisfont à certaines exigences, a été mis en place en 2008. S'il est encore trop tôt pour mesurer son effet auprès des diplômés des cégeps, nous avons apprécié sa création et son application. Semblable mesure répond aux préoccupations que nous exprimons plus haut et ne peut que faciliter le passage des études au marché du travail.

Dixième recommandation :

Aussi, nous demandons au MICC d'analyser l'application du Programme de l'expérience québécoise de façon à en mesurer les retombées et à apporter les ajustements requis le cas échéant.

- ***Le programme de Français en ligne pour les étudiants admis au cégep***

Le programme de *Français en ligne*, auquel Cégep@distance collabore, est destiné aux personnes ayant obtenu leur certificat de sélection du Québec depuis au moins deux mois. Nous croyons que les étudiants étrangers admis dans des cégeps pourraient aussi avoir avantageusement accès à ce programme avant leur arrivée au Québec. Un projet d'études à l'étranger se prépare sur une longue période. Un étudiant peut décider de reporter, pour diverses raisons, son arrivée au cégep une fois admis. Cette période pourrait être avantageusement utilisée pour perfectionner l'apprentissage du français et ainsi se donner de meilleures chances de réussite. La réussite des cours de français et de l'Épreuve uniforme de français (EUF) obligatoire pour l'obtention du DEC s'avérant souvent problématique, en donnant aux étudiants toutes les chances de réussite dès qu'ils sont admis au cégep, on contribuerait à contrer cet écueil.

Onzième recommandation :

De manière à faciliter la réussite des étudiants étrangers dans les cégeps grâce à une meilleure connaissance du français, nous demandons que les étudiants admis au cégep puissent s'inscrire au cours de Français en ligne avant leur arrivée au Québec et de promouvoir cette mesure auprès de la clientèle étudiante.

6. MESURES VISANT UNE MEILLEURE PRÉPARATION À L'IMMIGRATION

Le gouvernement fédéral investit depuis plusieurs années des dizaines de millions de dollars destinés à préparer les personnes sélectionnées à titre de personnes immigrantes avant leur arrivée au pays. L'Association des collèges communautaires canadiens met en œuvre un programme financé par Immigration et Citoyenneté Canada, le Programme canadien d'intégration des immigrants / *Canadian Immigrant Integration Program (CIIP)*³. Ces services semblent destinés uniquement à des publics cibles anglophones. Il serait pertinent de voir comment le Québec pourrait s'inspirer ou à tout le moins tirer profit de ce programme.

Douzième recommandation

Nous demandons au MICC d'examiner l'initiative canadienne destinée à mieux préparer les personnes sélectionnées à titre de personnes immigrantes et de voir comment elle pourrait bénéficier au Québec, ou encore de mettre en place un semblable programme dans des pays francophones financés à même des fonds fédéraux transférés au Québec.

EN GUISE DE CONCLUSION

Nous remercions le MICC de nous avoir donné l'occasion de faire entendre le point de vue des cégeps dans le cadre de cette consultation et l'assurons de notre collaboration pour la mise en œuvre d'actions visant un accroissement et une meilleure intégration des personnes immigrantes dans l'ensemble du Québec.

Dans les orientations soumises à la consultation, le Ministère indique vouloir rééquilibrer progressivement la proportion que représente chacun des grands bassins géographiques de provenance de l'immigration pour qu'en 2015, cette proportion soit limitée à un maximum de 30 % pour chacun de ces bassins. Une autre orientation vise

³ CIIP prepares newcomers for economic integration while still in their country of origin. Launched as a pilot project in 2007, CIIP is now a three-year program (2010-2013) that is funded by Citizenship and Immigration Canada (CIC). CIIP services are currently available in a number of cities across China, India, Philippines and the United Kingdom. Additional service delivery locations may include: Bahrain, Bangladesh, Bhutan, Finland, Indonesia, Ireland, Japan, Kuwait, Malaysia, Nepal, Norway, Oman, Qatar, Saudi Arabia, Singapore, Sri Lanka, Sweden, United Arab Emirates, and Yemen. (Tiré du site Web de CIC)

à maintenir majoritaire la proportion de personnes connaissant le français dans l'ensemble des admissions. Pour réunir ces deux orientations, nous croyons que des efforts importants de francisation avant l'arrivée des personnes sélectionnées seront nécessaires, tout autant que des mesures d'accompagnement une fois qu'elles seront installées. Les cégeps ont développé l'expertise requise pour pleinement contribuer à la réalisation de ces orientations, ils sont également en mesure d'accueillir davantage d'étudiants étrangers, tout en proposant des mesures facilitant le passage des études au marché du travail. À ce titre, ils sont des partenaires incontournables pour la mise en œuvre de la politique d'immigration québécoise.

Treizième recommandation :

Aussi, nous incitons le MICC, fort du succès des expériences réalisées avec les cégeps au cours des dernières années, à reconnaître les cégeps comme des partenaires incontournables pour la francisation des immigrants, pour la mise à niveau, la reconnaissance et le perfectionnement de leurs compétences, pour l'intégration des nouveaux arrivants à la vie des communautés locales et régionales et pour favoriser l'accueil d'un plus grand nombre d'étudiants étrangers susceptibles de choisir le Québec comme nouvelle patrie.